Sport Science Support Program 1990–1991

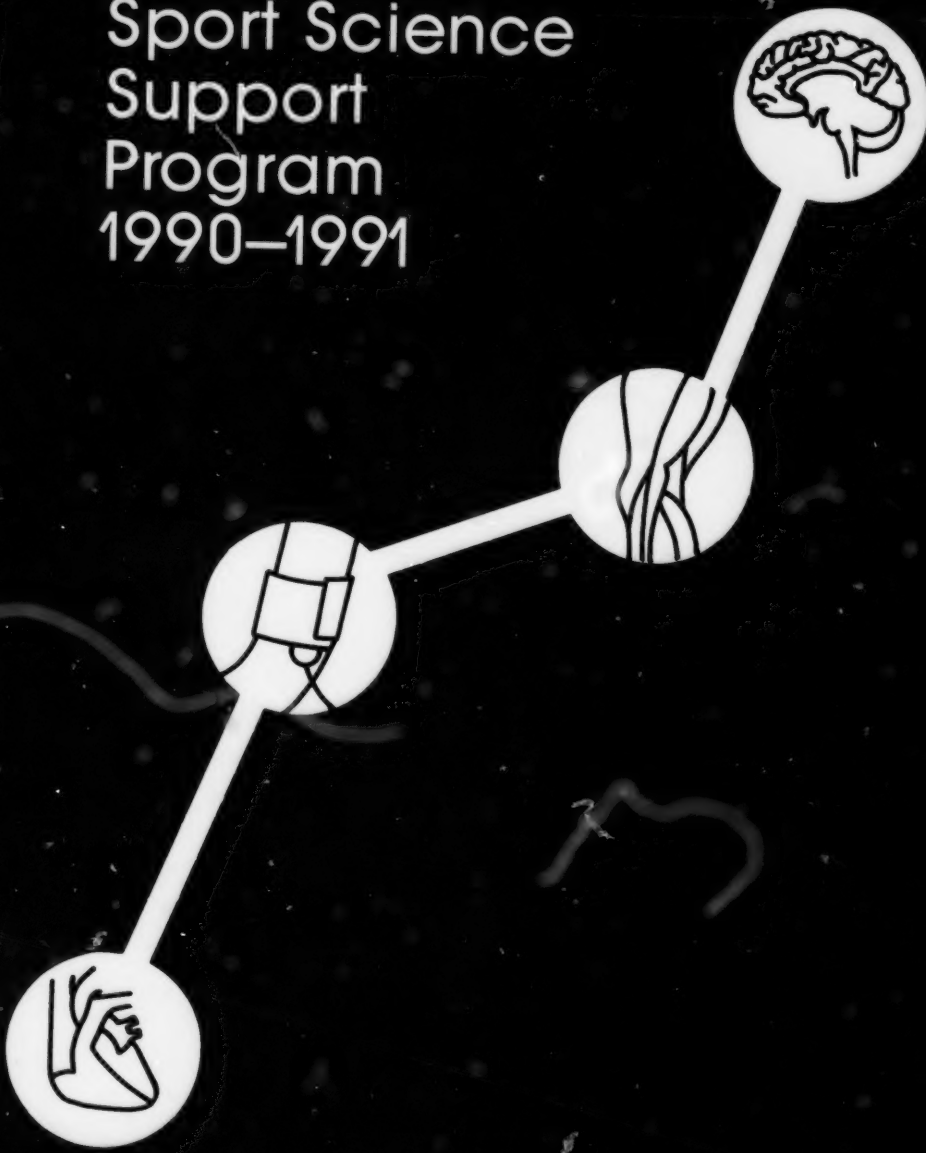

Government of Canada
Fitness and Amateur Sport

The Hon. Jean J. Charest
Minister of State

Gouvernement du Canada
Condition physique et Sport amateur

L'hon. Jean J. Charest
Ministre d'Etat

Canada

Sport Canada

Sport Science Support Program

Policy and Guidelines
1990-91

90-02892/

Published by authority of
The Minister of State, Fitness and Amateur Sport
October 1989

© Minister of Supply and Services Canada 1989
Cat. No. H93-84/1991
ISBN 0-662-57016-2

FAS 7537

Minister's Message

I am pleased to introduce this year's policy and guidelines for the Sport Canada Sport Science Support Program.

This program continues to provide leadership and financial assistance to national sport organizations to enable them to utilize the services of sport scientists in the preparation of Canadian athletes for high level competition.

We are very proud of the contribution which sport science projects have made to sport development in Canada and to the success of Canadian athletes in national and international competition.

I wish you success with your projects.

Jean J. Charest

Table of Contents

PREFACE 7

I THE SPORT SCIENCE SUPPORT PROGRAM 9

1 Introduction

2 Purpose of the Program

3 Sport Canada Definition of High Performance Sport

4 Description of the Program

II APPLICATION PROCEDURES 13

1 Who Can Apply

2 When to Apply

3 How to Apply

III REVIEW PROCEDURES 15

1 Sport Canada Review

2 Final Decision

IV GUIDELINES FOR CONTRIBUTIONS 16

1 General

2 Travel Generally

3 Air Travel

4 Train and Bus

5 Private Motor Vehicles

6 Ground Transportation

7 Meals and Accommodation

8 Technical Services and Supplies

9 Administrative Services and Supplies

10 Remuneration Policy for Medical/Paramedical and Sport Science Personnel

11 Financial Accountability

12 Federal Identity

13 Reporting Procedures

14 Use of Standardized Tests

V CONCLUSION 22

PREFACE

Sport Canada has as one of its objectives the greater integration of sport science into the preparation programs of high performance athletes.

In fulfilment of this objective, Sport Canada has undertaken the following activities:

1. Financial assistance for national organizations in the fields of sport medicine and sport science.
2. Consultative advice in sport science with national sport bodies (in conjunction with recognized sport science experts and organizations).
3. Financial assistance for sport science support projects (as outlined in this guideline document).
4. Financial assistance for applied sport research projects (as outlined in the guideline document *Applied Sport Research Program*).
5. Financial assistance and consultative advice in the areas of drug use and doping control. (See Sport Canada policy document *Drug Use and Doping Control in Sport*.)
6. Financial assistance and leadership for a program of health status monitoring and medical services for Canada's carded athletes, in conjunction with the Sport Medicine Council of Canada (SMCC), national sport organizations and designated physicians.

This document deals specifically with the *Sport Science Support Program*. Information on Sport Canada's other sport science activities is available from:

Sport Canada
365 Laurier Avenue W.
OTTAWA, Ontario
K1A 0X6

1 THE SPORT SCIENCE SUPPORT PROGRAM

1 Introduction

It is the intent of the Sport Canada *Sport Science Support Program (SSSP)* to encourage the effective collaboration of sport scientists in the Canadian high performance sport system, not only for the purpose of athlete assessment, but also as an ongoing resource to assist coaches and athletes with the interpretation of test results and the incorporation of conclusions into the daily training programs of high performance athletes. Sport Canada will therefore provide financial assistance for: 1) athlete assessment; and 2) the ongoing consultative support by sport scientists in athlete development programs.

Through this program, Sport Canada will also serve as the coordinator for sport science support to high performance athletes in conjunction with other agencies such as the Canadian Association of Sport Sciences and the Sport Medicine Council of Canada. The *Sport Science Support Program* has been established with a view to promoting sport science as an integral part of the high performance athlete development systems of national sport organizations.

2 Purpose of the Program

To provide leadership and financial assistance to national sport organizations to enable them to utilize the services of sport scientists in the preparation of Canadian high performance athletes for international competition.

3 Sport Canada Definition of High Performance Sport

High Performance Sport is competitive sport at the highest international level. Sport Canada places a priority on sport on the Olympic Games program and on those sports with regular World Championships.

Athletes who are ranked in the world top 16 (individual sports) or top 8 (team sports), their training and competitive programs, and the support personnel who work with these athletes (i.e., coaches, administrators, medical and paramedical professionals, sport scientists, etc.), constitute the high performance sport system.

Athletes (and support personnel) who are ranked below the top 16/top 8 who are involved in programs, the 'primary' objective of which is attainment of top 16/top 8 rankings, are part of a more broadly defined high performance sport system.

4 Description of the Program

The *Sport Science Support Program* will fund projects falling within two categories of sport science activities: 1) athlete assessment; and 2) ongoing sport science consultation.

For purposes of this program, *athlete assessment projects* are those projects sanctioned by national sport organizations (through their sport science committee, if one is in place) for the purposes of monitoring training, determining fitness levels, assessing readiness for competition and analyzing performances of high performance athletes. National sport organizations should be aware that only laboratories which have obtained the Canadian Association of Sport Sciences' "Elite Athlete Testing Centre" accreditation for physiological testing will be eligible for financial assistance through the *Sport Science Support Program.*

Sport science consultation projects are those initiated by national sport organizations (through their sport science committee, if one is in place) in which the consultation services of sport scientists are utilized on an ongoing basis. Coaches of carded athletes may apply (via their national sport body) for assistance to engage sport scientists to provide advice on an ongoing basis on scientific aspects of athlete preparation and performance. Through these projects, sport scientists may act as a resource to athletes and coaches in the development of training programs, may assist athletes and coaches to deal with physical and mental stress or may provide other services of a scientific nature designed to enhance athlete performance.

In addition to the financial support of such projects, the *Sport Science Support Program* was conceived to provide leadership to enable national sport organizations (NSOs) and national coaches to effectively utilize the services of sport scientists to optimize the preparation of their high performance athletes.

Inherent in the delivery system of these services, however, is an education process which should, over time, provide the national coach with a thorough understanding of the fundamental elements of physiology, psychology, biomechanics, nutrition, periodization, etc., which are specific to their sport as these relate to the training and competitive environment in which high performance athletes are called upon to perform.

This "hands-on" experience with the sport scientist, coupled with advanced theory and practical training available through the National Coaches Certitification Program developed by the Coaching Association of Canada should, in our view, reduce the NSO reliance on sport scientist involvement in the conduct of routine and basic sport science activity (basic fitness testing, mental training, goal setting, training program planning, etc.) within the sport. The evolution of NSO sport science programs in this direction will allow the NSO to enlist and support the

assistance of sport scientists to address the more sophisticated needs of the national coach and the high performance athlete.

For fiscal year 1990-91, NSO Sport Science Support Program submissions should include an overview of the Science and Medicine component of the organization's Best-Ever Winter or Quadrennial Plan. The Sport Canada review of NSO SSSP projects will consider the request for support of specific activities in light of the needs and direction enunciated as part of these sport Best-Ever Winter or quadrennial plans. If this information is not available, the SSSP activities of the NSO may be relegated to a lower priority.

During the 1990-91 winter period, the submission process for the Sport Science Support Program will be revised. It is intended that, as of the 1991-1992 fiscal year, NSOs will submit a single application for support to include activities which have traditionally been subsidized through Sport Science Support and 'Core' support programs for medical/paramedical services. The review process for this application will emphasize the integration of appropriate science and medicine services delivered at the high performance level and the 'fit' of proposed activities within the context of the NSO Best-Ever Winter or Quadrennial Plan. Over the winter period, we will discuss the specifics of this new approach with NSOs and others affected before confirming the actual details of the process.

In addition, it is the intent of Sport Canada to place in higher priority those projects which are supported at the national sport organization level by an effective delivery system coordinated by the NSO and focussed on the appropriate application of results gleaned from scientific testing and consultation with the national team program.

Financial assistance provided through the *Sport Science Support Program* will be allocated in accordance with Sport Canada's sport priorities and general emphasis on Olympic sports.

In addition, financial support within the *Sport Science Support Program* will be considered in 1989-90 as «block funding». Transfers between approved projects (except the honoraria category for sport scientists) and between approved cost categories within individual projects (again, except for honoraria to sport scientists) will be possible.

Allowable cost categories include:

- honoraria to sport scientists up to the approved maximum;
- salaries of technical and professional assistants;
- stipends to graduate students;
- travel, meals and accommodation;
- assessment costs;

- materials and supplies;
- computing costs;
- administrative expenses up to 10% of the individual project allocation.

A decision by your NSO not to complete an approved project must be discussed with the Manager, Science and Medicine in Sport Programs, as soon as possible, as this decision may affect the level of «block funding» allocated to your NSO through the *Sport Science Support Program.*

For contribution year 1990-91, requests for travel, meals, accommodation and honoraria support (as per the Remuneration Policy outlined on pp. 14-15 of this booklet) for designated physicians and paramedical personnel, physiotherapists, etc. involved in training camps and competitions should be made as part of the annual Sport Canada «core» contributions submission. If approved, funds will be provided within the «core» contribution allocation made to NSOs.

NSOs seeking inclusion in the Sport Canada/SMCC Health Status Support Program (medical monitoring of selected carded athletes) should make application through the Sport Medicine Council of Canada (SMCC). Further information may be obtained by contacting the SMCC office at:

1600 James Naismith Drive
Gloucester, Ontario
K1B 5N4
(613) 748-5671

Projects submitted under the *Sport Science Support Program* should normally fall within one or several of the following areas of sport science:

- Exercise Physiology (e.g., athlete testing)
- Computerized Game Analysis (developmental costs for each specific sport should be requested through the *Applied Sport Research Program)*
- Biomechanics (e.g., skill analysis, technique adjustment)
- Sport Psychology (e.g. mental preparation, motivation)
- Motor Learning and Development (e.g., skill acquisition)
- Sport Sociology (e.g., social facilitation)
- Training Program Planning

II APPLICATION PROCEDURES

1 Who Can Apply

Applications for contributions must be submitted by the national sport organization. It is assumed that applications from national sport organizations will be on behalf of a national coach or coach of a carded athlete who wishes to utilize the expertise of a sport scientist. Consideration will be given to supporting the costs of testing/consultation for non-carded athletes provided these individuals are members of an identified national team squad. Applications must indicate the collaboration of the coach of the high performance athlete with the sport scientist(s) in question. The organization will be responsible for the management and distribution of, and accounting for, funds as well as the completion and submission of reports. A qualified individual must be appointed by the organization to oversee the project.

2 When to Apply

Applications for contributions from the *Sport Science Support Program* should be made to Sport Canada by February 15 and May 1 for summer and winter sports respectively. Decisions from this initial application period will normally be announced by April 1 for summer sports and by May 31 for winter sports for the fiscal period 1990-91. Applications for projects which are developed after these initial deadline dates will be considered (*subject to availability of funds*) during a supplementary review period, namely July 1990. Applications must be received by July 1, in order to be considered at the supplementary review. Approximately 80% of the available funds will normally be allocated during the first review period (February 15/May 1), and as such applicants are encouraged to submit their projects in time to meet the February 15 and May 1 deadlines wherever possible.

3 How to Apply

Each application for a contribution must include the following information:

- Name and position of project manager and NSO contact
- Proposed project rationale, purpose and objectives
- How the present submission fits into the sport science support and quadrennial plans of the NSO
- An outline of how the results will be communicated to ensure that the information reaches, and can be used by, the national coach and other coaches in the sport
- A detailed budget for the project

As well, the following information specific to each section of this program must be included:

a) Athlete Assessment

- Curriculum vitae of principal testors
- Description of methodology to be utilized, including
  - description of athletes being evaluated (performance level, number, gender, age range)
  - test(s) to be used and rationale for each
  - equipment available to complete these tests
  - how the information will be analyzed for, and feedback given to, the coach and athlete
  - location of testing
  - testing schedule, and how the timing of, and proposed site for the tests relate to the athlete's training schedule and competition program

b) Sport Science Consultation

- Curriculum vitae for the consulting sport scientist
- Description of the consulting services to be offered together with an outline of the format by which feedback will be given to the coach and the athlete
- A clear description of when and where consultation will occur and for what purpose

Applications for contributions are available from, and should be returned to:

Manager
Science and Medicine in Sport Programs
Sport Canada
365 Laurier Ave. W.
Ottawa, Ontario
K1A 0X6

III REVIEW PROCEDURES

1 Sport Canada Review

Each application will be reviewed by a Sport Canada Committee, chaired by the Manager, Science and Medicine in Sport Programs and assessed according to the following criteria:

- contribution to the preparation of high performance athletes
- strength of the coach-sport scientist working relationship, including the commitment by the coach to utilize meaningful results
- relevance to the sport in general
- compatibility with program guidelines and national coaching staff and athlete concerns as outlined in NSO Best-Ever Winter and Quadrennial Plans
- cost vis-à-vis available Sport Canada funds

2 Final Decision

The Manager, Sport Science Support Program, assists NSOs with the development of sport science plans and general consultation on sport science matters through feedback on proposed projects.

The Manager may, on the basis of input from the review process, recommend changes in the proposed project to the applicant.

The decision concerning funding for projects is final and will be made by Sport Canada based on input from the review process.

IV GUIDELINES FOR CONTRIBUTIONS

1 General

The guidelines for contributions from the *Sport Science Support Program* are consistent with the guidelines for the Sport Canada Core Support Program, 1990-1991.

In most cases, travel, meals and accommodation will be considered for sport scientists only. Generally, those costs for athletes will not be supported, nor will costs for meeting expenses associated with full-time national coaches or NSO professional staff.

2 Travel Generally

Contributions may be provided for domestic travel of less than 160 km round trip.

Trip cancellation insurance may also be supported.

3 Air Travel

Contributions may cover up to 100% of actual return costs by the most economical means.

The association is encouraged to use reduced fare packages wherever practical.

Airfare increases are not automatically covered.

4 Train and Bus

Contributions may cover up to 100% of the actual costs of return transportation including the cost of meals and sleeping accommodation up to approved daily rates when necessary. The total contribution may not exceed the equivalent regular economy airfare.

5 Private Motor Vehicles

When travel by private motor vehicle is approved, a contribution of 22 cents per km may be paid plus meals and accommodation costs up to approved daily rates for approved passengers. National sport organizations are expected to make the most economical use of private motor vehicles through appropriate passenger utilization.

The total of road travel, meals and accommodation shall not exceed the equivalent regular economy airfare.

Trailering or trucking of equipment may be supported by a contribution of 28 cents per km, inclusive of tow vehicle and trailer. This amount is based on trailers with one or two axles. Exceptional circumstances may require special consideration.

When a vehicle is rented for inter-city travel, the actual cost must not exceed the mileage equivalent for private vehicle use.

6 Ground Transportation

In Canada, no claim can be made for regular in-city taxi or for gratuities for any purpose. However, if a particular site is not served by an airline or if routing is better served from another airport, ground transportation costs to the nearest appropriate airport will be provided, but should be included as an addition to the airfare. Example: Limousine LB Pearson airport, Toronto to Orillia; Oshawa to LB Pearson, Toronto.

Outside Canada, the actual costs of ground transportation may be reimbursed subject to provision of receipts.

7 Meals and Accommodation

Meal and accommodation expenses, as set out below, may be claimed for all authorized individuals attending an event for which the $470. costing formula has been used, whether or not they all qualified for that formula calculation.

Within Canada, contributions may be provided to support up to $60. per day per person with a daily maximum of $30. allowable for meals. Receipts are required for all commercial accommodation. Contributions of $12. per day per person may be provided for accommodation when staying with friends.

Outside Canada, contributions may be provided to support up to $75. per day per person with a daily maximum of $35. allowable for meals. Receipts are required for all commercial accommodation.

Signed receipts are required from individuals to whom the NSO has provided cash for meal and/or accommodation expenses.

Where the NSO has paid for meals on behalf of participants and original individual receipts are not available, evidence of total disbursement must be provided naming the individuals on whose behalf the expenses were incurred.

8 Technical Services and Supplies

a) Assessment Costs

Contributions toward the cost of projects in the following areas may be supported - physiology, biomechanics, sport psychology, motor learning and development and sport sociology. The frequency of testing may be limited by funds available and will normally be based upon the number of carded athletes in the sport. Wherever possible, the testing schedule should ensure sufficient contact with the athlete to provide continuity to the athlete-coach-scientist interaction. The assessment may consist of a single test or a comprehensive assessment utilizing a range of tests.

b) Computer Services

Contributions may be provided for use of computer services in the analysis of test results. The following information must be provided: facility to be used, rates per hour, number of hours of computer time required and type of analysis of the data to be employed.

c) Equipment

In general, funding will not be provided for the purchase of equipment (i.e., capital costs). Funds may be provided for laboratory supplies such as film, test tubes, tape, questionnaires, etc...

d) Technical Assistants

Funds may be provided, on a limited basis, for technical support (laboratory technician, equipment maintenance technician, graduate student research assistant), where appropriate. The salary paid to technicians may not exceed an hourly rate of $15. while the stipend paid to research assistants may not exceed an hourly rate of $10.

9 Administrative Services and Supplies

A contribution of up to 10% of the total project submission will be considered for administrative services and supplies. Reasonable amounts are allowed for printing, paper, postage, telephone calls and secretarial assistance related to the project.

10 Remuneration Policy for Medical/Paramedical and Sport Science Personnel

Sport Canada has attempted in the past to compensate medical/paramedical and sport science personnel for their efforts and time on behalf of high performance sport in Canada by means of an «honorarium». It is recognized by individuals who are beneficiaries of these services that such honoraria are intended as a gesture of appreciation to those individuals who have provided, and continue to provide, these services.

With respect to remuneration of medical/paramedical personnel, Sport Canada has adopted a «dedicated» person approach. The use of the term «dedicated» in the following statements refers only to the working relationship between the individual in question and the NSO. Sport governing bodies are encouraged to find physicians and paramedical personnel who are prepared to make a commitment of energies and services with respect to the carded athletes of that sport, and identify these individuals to Sport Canada as «dedicated» personnel. Honoraria for dedicated physicians and paramedical personnel will only be provided from National Team funds and NSOs should apply for this support under the *National Team Program Block* during the regular period of 'Core Contributions Review'. Honoraria will be allocated on the following basis:

a) Medical

- up to $2500. per year for the sport's «dedicated» physician based on a service period of up to 25 days at $100. per day, plus
- up to $1000. per year for the use of auxiliairy medical personnel based on the same daily honoraria rate.

b) Paramedical

- up to $2500. per year for the use of «dedicated» or auxiliary paramedical personnel based on a service period of up to 25 days at the daily honoraria rate of $100. per day.

In certain situations (e.g., men's and women's teams, particularly large teams, etc.), NSOs may negotiate with Sport Canada in order to receive a second allocation of support funds for one or both of the above services.

c) Sport Science Personnel

Honoraria will be allocated on a project basis and application should be made under the *Sport Science Support Program* at the time of project submission. Sport Canada has determined that the following four categories of service offered by sport science personnel are important and given that these encompass the majority of activities in which sport scientists might be involved, honoraria will be provided within each category (to a maximum) based on a rate of $100. per day. The categories are:

- comprehensive athlete assessment and evaluation (physiological, biomechanical or psychological)... to a maximum of $300.
- feedback and consultation related to test results... to a maximum of $300.
- ongoing consultation where sport scientist/athlete contact is required (e.g., psychology)... to a maximum of $800.
- formal presentation to coaching and sport technical planning meetings... to a maximum of $800.

11 Financial Accountability

All projects funded under this program are subject to FAS financial accountability requirements as outlined in the Sport Canada Core Support Program guidelines, 1990-1991.

12 Federal Identity

All activities and publications supported by Sport Canada must include appropriate acknowledgement of FAS assistance. Specific requirements will be determined in consultation with Promotion and Communications or Sport Canada staff (FAS).

13 Reporting Procedures

A final written report must be submitted to Sport Canada and to the Sport Information Resource Centre (SIRC) within 30 days of the date of project completion (i.e., date specified for each project in the Notice of Approval). The reports must include the following information:

- objectives of the project
- design and methodology utilized
- a precis of the interpretation provided to the coaches and/or athletes by the sport scientist regarding the results of any testing, and a summary of the implications for performance drawn from these results
- a written statement from the National Coach and the Chairman of the NSO's sport science committee (if one is in place) concerning the perceived value of the project in question

Reports are to be completed on the *Project Final Report* form supplied by Sport Canada with the initial *Announcement of Decision* letter and submitted to the Manager, Science and Medicine in Sport Programs - Sport Canada. It is also recommended that a summary of the final report be included in the technical publication of the national sport organization and further that it be distributed to coaches in the sport. National sport organizations should be aware that contributions made through the *Sport Science Support Program* will be provided in subsequent years only after all Sport Science Support Program project reports from the preceding year are submitted to Sport Canada.

14 Use of Standardized Tests

Because athlete assessments are often of a test-retest nature and because athlete assessment in many sports is undertaken on a decentralized basis, it is important that testing procedures be standardized and reproducible regardless of the laboratory facilities or investigators involved. The Canadian Association of Sport Sciences (CASS) has prepared a standardized test manual for athlete assessment in the field of exercise physiology.

Funding for athlete physiological assessment projects under the *Sport Science Support Program* for 1990-91 will only be provided to laboratories which have received the CASS *Elite Athlete Testing* accreditation. For further information contact the Manager, Science and Medicine in Sport Programs at Sport Canada or CASS.

The CASS document entitled *Physiological Testing of the Elite Athlete* is available from:

CASS
1600 James Naismith Drive
Gloucester, Ontario
K1B 5N4

Sport Canada recommends its use, where applicable, in the design of athlete assessment protocols for specific sports.

V CONCLUSION

Through the athlete assessment and sport science consultation components of this program, Sport Canada is supporting and encouraging the development of sport science as an integral part of the Canadian high performance athlete development system. For further information, contact:

Manager, Science and Medicine in Sport Programs
Sport Canada
365 Laurier Avenue W.
Ottawa, Ontario
K1A 0X6

Programme d'appui aux sciences du sport 1990–1991

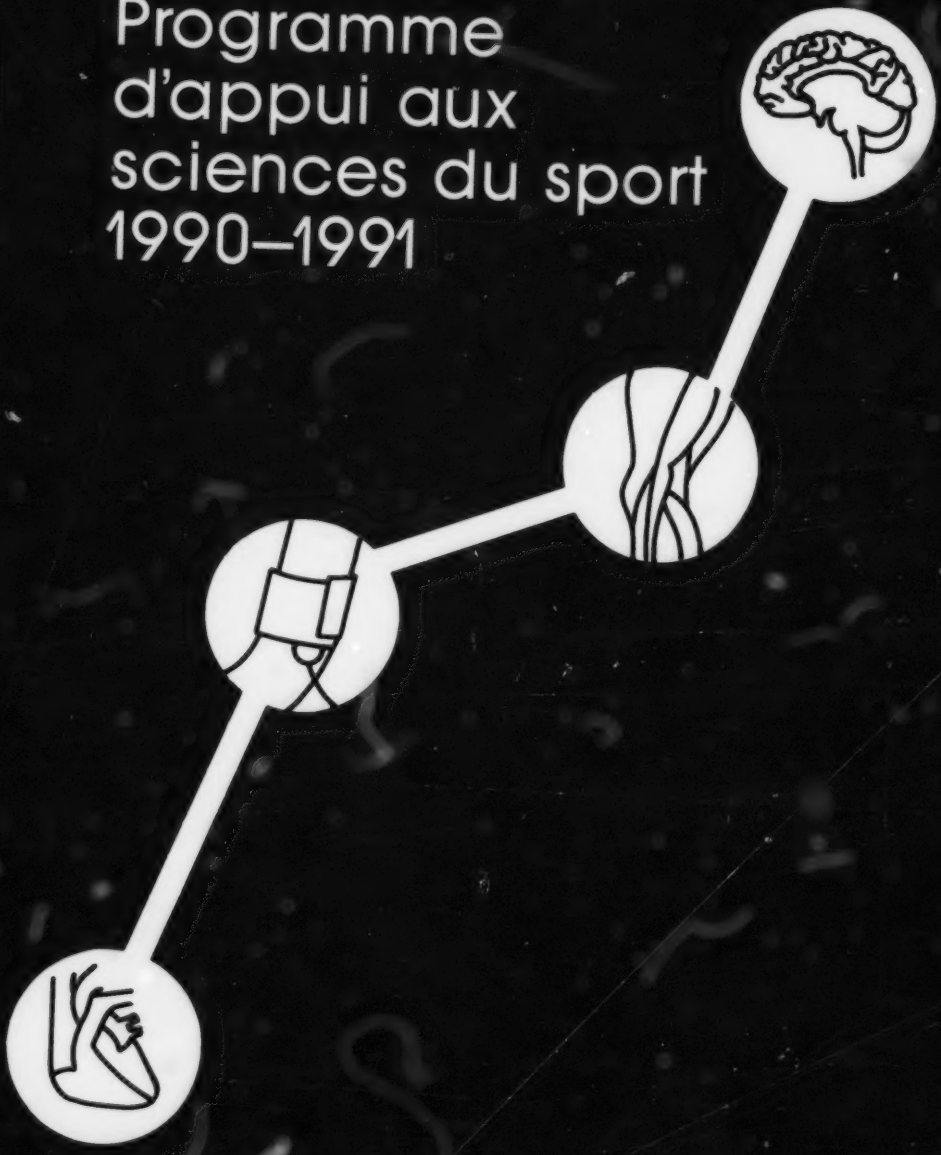

Gouvernement du Canada
Condition physique et Sport amateur

L'hon. Jean J. Charest
Ministre d'État

Government of Canada
Fitness and Amateur Sport

The Hon. Jean J. Charest
Minister of State

Canada

Sport Canada

Programme d'appui aux sciences du sport

Politique et lignes directrices
1990-1991

Publication autorisée par le
Ministre d'État, Condition physique et Sport amateur
Octobre 1989

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989
N° de cat. H93-84/1991
ISBN 0-662-57016-2

CPSA 7537

Message du Ministre

Je suis heureux de vous présenter la politique et les lignes directrices du Programme d'appui aux sciences du sport pour cette année.

Ce programme continue à offrir une direction ainsi qu'un appui financier aux organismes nationaux de scientifiques du sport dans la préparation des athlètes canadiens en vue de la compétition de haut calibre.

Nous sommes très fiers de la contribution qu'ont apportée ces projets au développement du sport au Canada et au succès des athlètes canadiens et canadiennes aux niveaux national et international.

Je souhaite bon succès à tous ceux et celles qui participent à ce programme.

Jean J. Charest

Table des matières

INTRODUCTION 7

I LE PROGRAMME D'APPUI AUX SCIENCES DU SPORT 9

1 Introduction

2 Objet du Programme

3 Définition du sport de haute performance de Sport Canada

4 Description du Programme

II MARCHE À SUIVRE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE 14

1 Qui peut présenter une demande?

2 Quand présenter une demande?

3 Comment présenter une demande?

III MÉTHODES D'EXAMEN 16

1 Examen de Sport Canada

2 Décision finale

IV LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS 17

1 Renseignements généraux

2 Déplacements (Généralités)

3 Transport aérien

4 Train et autobus

5 Voitures personnelles

6 Transport routier

7 Repas et hébergement

8 Fournitures et services techniques

9 Fournitures et services administratifs

10 Politique de rémunération pour le personnel médical, paramédical et des sciences du sport

11 Responsabilité financière

12 Mention du gouvernement fédéral

13 Présentation des rapports

14 Utilisation de tests normalisés

V CONCLUSION 24

INTRODUCTION

Un des principaux objectifs de Sport Canada est une plus grande intégration des sciences du sport aux programmes de préparation des athlètes de haute performance.

Pour atteindre cet objectif, Sport Canada a entrepris les activités suivantes:

1 Une aide financière est accordée aux organismes nationaux dans les domaines de la science et de la médecine du sport.

2 Des consultations ont lieu avec les organismes nationaux directeurs de sport en ce qui a trait aux sciences du sport (de concert avec les experts et les organismes reconnus du domaine des sciences du sport).

3 Une aide financière est accordée aux projets d'appui aux sciences du sport (tel qu'expliqué dans les lignes directrices ci-après).

4 Une aide financière est accordée aux projets de recherche appliquée dans le sport (tel qu'expliqué dans le document directeur *Programme de recherche appliquée dans le sport*).

5 Une aide financière et des conseils sont fournis dans les domaines de l'utilisation des drogues et du contrôle antidopage. (Voir le document de politique de Sport Canada intitulé *L'Usage de drogues et le contrôle antidopage dans le sport*.)

6 En collaboration avec le Conseil canadien de la médecine sportive (CCMS), les organismes nationaux de sport et des médecins désignés, un appui financier et une direction sont fournis dans le cadre du programme de surveillance de l'état de santé et de services médicaux à l'intention des athlètes brevetés du Canada.

Le présent document porte particulièrement sur le *Programme d'appui aux sciences du sport*. On peut obtenir des renseignements sur les autres activités de Sport Canada dans le domaine des sciences du sport en s'adressant à:

Sport Canada
365-ouest, avenue Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0X6

I LE PROGRAMME D'APPUI AUX SCIENCES DU SPORT

1 Introduction

Le Programme d'appui aux sciences du sport de Sport Canada veut encourager la collaboration des scientifiques du sport dans le système des sports de haute performance du Canada non seulement pour évaluer l'athlète, mais aussi pour servir de ressources permanentes auprès des entraîneurs et des athlètes lorsqu'il s'agit d'interpréter les résultats des tests et de les incorporer aux programmes de formation quotidienne des athlètes de haute performance. Par conséquent, Sport Canada dispensera une aide financière pour 1) l'évaluation des athlètes et 2) l'assistance, sous forme de consultation, des scientifiques du sport aux programmes de développement des athlètes.

Grâce à ce programme, Sport Canada agira également comme coordonnateur de l'aide aux sciences du sport qui est offerte aux athlètes de haute performance, de concert avec les organismes tels que l'Association canadienne des sciences du sport et le Conseil canadien de la médecine sportive. Le Programme d'appui aux sciences du sport a été établi en vue de promouvoir les sciences du sport comme faisant partie intégrante des programmes de perfectionnement des athlètes de hatue performance qu'administrent les organismes nationaux de sport (ONS).

2 Objet du Programme

Fournir une direction et une aide financière aux organismes nationaux de sport afin qu'ils puissent utiliser les services de scientifiques du sport dans la formation des athlètes canadiens de haute performance pour la compétition internationale.

3 Définition du sport de haute performance de Sport Canada

Le sport de haute performance est le sport compétitif du niveau international le plus élevé. Sport Canada accorde une priorité aux sports qui sont inscrits au programme des Jeux olympiques ainsi qu'aux sports qui sont représentés à des Championnats mondiaux sur une base régulière.

Les athlètes qui se classent parmi les 16 meilleurs (sports individuels) ou les 8 meilleurs (sports d'équipe) au monde, leurs programmes d'entraînement et de compétition, et le personnel de soutien (c'est-à-dire les entraîneurs, administrateurs, professionnels médicaux et paramédicaux, scientifiques du sport, etc.) qui travaillent auprès d'eux constituent le système de sport de haute performance.

Les athlètes (et leurs personnels de soutien) qui ne se classent pas parmi les 16 ou 8 meilleurs au monde mais qui participent à des programmes dont le but premier est la réalisation de classements supérieurs (c'est-à-dire parmi les 16 et 8 premiers) tombent sous une description plus générale de ce même système.

4 Description du Programme

Le Programme d'appui aux sciences du sport financera des projets relevant de deux catégories d'activités des sciences du sport: 1) l'évaluation des athlètes et 2) les services permanents de consultation dans le domaine des sciences du sport.

Aux fins du programme, *les projets d'évaluation des athlètes* sont ceux approuvés par les organismes nationaux de sport par l'intermédiaire de leurs comités de sciences du sport, s'il y a lieu, dans le but de surveiller leur entraînement, de déterminer leur niveau de condition physique, d'évaluer s'ils sont prêts à faire de la compétition et d'analyser leur performance. Les organismes nationaux de sport doivent être informés que seuls les laboratoires qui ont été accrédités comme centres d'évaluation des athlètes de haute performance par l'Association canadienne des sciences du sport pourront recevoir une aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux sciences du sport.

Les projets de services de consultation dans le domaine des sciences du sport sont ceux entrepris par les organismes nationaux de sport par l'intermédiaire de leurs comités de sciences du sport, s'il y a lieu, dans le cadre desquels on a recours en permanence aux services de consultation scientifiques du sport qui peuvent ainsi agir de personnes ressources auprès des athlètes et des entraîneurs dans l'élaboration des programmes de formation, les aider à faire face au stress mental ou physique ou fournir d'autres services de nature scientifique visant à améliorer la performance des athlètes. Les entraîneurs des athlètes brevetés peuvent, par l'intermédiaire de l'ONS en cause, présenter leurs demandes d'aide financière afin d'inciter un ou des scientifiques du sport à fournir, sur une base permanente, des conseils sur les aspects scientifiques de la préparation et de la performance d'athlètes de haute performance.

Outre qu'il appuie financièrement de tels projets, *le Programme d'appui aux sciences du sport* a été conçu pour assurer une direction permettant aux organismes nationaux de sport (ONS) et aux entraîneurs nationaux d'utiliser efficacement les services des scientifiques du sport afin d'optimiser la préparation de leurs athlètes de haute performance.

Inhérent au système d'administration de ces services, il y a cependant un processus d'éducation qui devrait, avec le temps, apporter à l'entraîneur national une connaissance approfondie des éléments fondamentaux de la physiologie, de la psychologie, de la biomécanique, de la nutrition, de la périodisation, etc., qui s'appliquent au sport en particulier dans la mesure où ces éléments se rapportent à la formation et au milieu concurrentiel dans lequel les athlètes de haute performance sont appelés à exécuter leurs performances.

Cette connaissance concrète des scientifiques du sport, jointe à la théorie de pointe et à la formation pratique fournies par le Programme national de certification des entraîneurs élaboré par l'Association canadienne des entraîneurs, devrait, à

notre avis, réduire la dépendance des ONS à l'égard de la participation des scientifiques du sport dans la conduite des activités fondamentales et routinières des sciences du sport (tests de base en conditionnement physique, formation mentale, fixation d'objectifs, planification des programmes de formation, etc.) dans le cadre du sport. L'évolution des programmes ONS des sciences du sport dans cette direction permettra aux ONS de mobiliser et d'appuyer l'aide des scientifiques du sport pour répondre aux besoins plus sophistiqués de l'entraîneur national et de l'athlète de haute performance.

Pour l'année financière 1990-91, les demandes d'assistance des ONS au Programme d'appui aux sciences du sport doivent comprendre un aperçu du volet Science et Médecine du Plan quadriennal ou Mieux que Jamais de l'ONS. L'examen, par Sport Canada, des projets de l'organisme en matière de projets du PASS prendront en considération la demande d'appui pour des activités particulières, à la lumière des besoins et de l'orientation énoncés comme faisant partie des plans quadriennaux ou Mieux que Jamais des divers sports. Si cette information n'est pas présentée, il se peut qu'une priorité inférieure soit accordée aux activités de l'organisme en matière du PASS.

Au cours de la période d'hiver 1990-91, une révision sera faite à la procédure de soumissions au Programme d'appui aux sciences du sport. Il est prévu que, à partir de l'année budgétaire 1991-92, les ONS ne présenteront qu'une seule demande d'appui, qui comprendra des activités traditionnellement subventionnées par le Programme d'appui aux sciences du sport, ainsi que par le programme d'appui de base pour les services médicaux et paramédicaux. Le processus d'examen pour cette demande mettra l'accent sur l'intégration des services scientifiques et médicaux dispensés au niveau de la haute performance et la pertinence des activités projetées dans le contexte du Plan quadriennal ou Mieux que Jamais de l'ONS. Pendant la période hivernale, nous discuterons des détails de cette nouvelle approche avec les ONS et autres individus impliqués avant de finaliser le processus.

En outre, Sport Canada accordera la priorité aux projets qui sont appuyés, au niveau de l'organisme, par une infrastructure efficace qui est coordonnée par l'ONS et qui assure l'application appropriée des résultats recueillis à la suite de tests scientifiques et de consultation du programme de l'équipe nationale.

L'aide financière offerte dans le cadre du *Programme d'appui aux sciences du sport* sera versée en fonction des priorités de Sport Canada et de l'accent qu'il place sur les sports olympiques.

De plus, l'appui financier dans le cadre du Programme d'appui aux sciences du sport sera considéré en 1989-1990 comme un "financement de bloc". Les transferts entre des projets approuvés (sauf la catégorie des honoraires pour les scientifiques du sport) et entre des catégories de coûts approuvés au sein de projets

individuels (encore une fois sauf pour les honoraires des scientifiques du sport) seront possibles.

Voici quels sont entre autres les cataégories de coûts admissibles:

- les honoraires des scientifiques du sport jusqu'au maximum approuvé;
- les salaires des adjoints techniques et professionnels;
- les bourses aux étudiants diplômés;
- les voyages, les repas et le logement;
- les coûts de l'évaluation;
- le matériel, les fournitures;
- les frais d'ordinateur;
- les dépenses administratives jusqu'à 10% de l'allocation de projet individuel.

Si votre ONS prend la décision de ne pas établir de demande de projet approuvé, il faudra discuter de cette décision aussitôt que possible avec le gestionnaire des sciences et de la médecine dans les programmes sportifs, parce que cette décision peut influencer le niveau du "financement de bloc" alloué à votre ONS par *le Programme d'appui aux sciences du sport.*

Pour l'année de contributions 1990-1991, les demandes d'appui pour les repas, l'hébergement ou les honoraires (conformément à la Politique de rémunération énoncée à la page 15 du présent document) pour le personnel médical et paramédical désigné, les physiothérapeutes, etc. qui participent aux camps d'entraînement et compétitions doivent faire partie de la soumission annuelle de l'ONS dans le cadre du programme de financement de base de Sport Canada. Une fois approuvés, les fonds seront versés aux ONS à même les contributions «de base».

Les ONS qui désirent participer au Programme de surveillance de l'état de santé (un programme de surveillance médicale de certains athlètes brevetés) de Sport Canada et du Conseil canadien de la médecine sportive (C.C.M.S.) doivent soumettre leurs demandes par l'intermédiaire du Conseil. On peut obtenir de plus amples renseignements en communiquant avec:

le Conseil canadien de la médecine sportive
1600 promenade James Naismith
Gloucester (Ontario)
K1B 5N4
(613) 748-5671

Les projets soumis dans le cadre du Programme d'appui aux sciences du sport doivent normalement faire partie d'au moins une des catégories suivantes des sciences du sport:

- physiologie de l'exercice (par ex., évaluation des athlètes)
- analyse informatisée des résultats obtenus (le remboursement des coûts de conception pour chacun des sports doit être demandé par le truchement du Programme de recherche appliquée dans le sport)
- biomécanique (par ex., analyse d'aptitudes, ajustement technique)
- psychologie du sport (par ex., préparation mentale, motivation)
- apprentissage et développement moteur (par ex., acquisition d'aptitudes)
- sociologie du sport (par ex., facilitation sociale)
- planification du programme d'entraînement

II MARCHE À SUIVRE POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE

1 Qui peut présenter une demande?

Les demandes de contributions doivent être présentées par l'intermédiaire d'un organisme national de sport. Il est entendu que toutes les demandes soumises par les ONS seront présentées de la part de l'entraîneur national ou des entraîneurs d'athlètes brevetés qui désirent profiter de l'expertise des scientifiques du sport. Un appui des coûts de tests ou de consultation pour les athlètes non brevetés sera possible pourvu que ces athlètes soient membres d'une équipe nationale identifiée.

Les demandes doivent indiquer la collaboration entre l'entraîneur de l'athlète de haute performance et le(s) scientifique(s) du sport concerné(s). L'ONS sera responsable de la gestion, de la distribution et de la justification des fonds ainsi que de la rédaction et de la présentation des rapports. L'organisme doit nommer une personne compétente pour superviser le projet.

2 Quand présenter une demande?

Les demandes de contributions du Programme d'appui aux sciences du sport doivent être présentées à Sport Canada au plus tard le 15 février (pour les sports d'été) et le 1er mai (pour les sports d'hiver). À la suite de ces premières demandes, les décisions seront annoncées officiellement avant le 1er avril (pour les sports d'été) et avant le 31 mai (pour les sports d'hiver) pour l'exercice financier 1990-1991. Les demandes ayant trait aux projets élaborés après ces premières dates limites feront l'objet d'une étude lors de la période de revue additionnelle *(sous condition de la disponibilité de fonds)* soit juillet 1990. Les demandes devront être présentées à Sport Canada avant le 1er juillet pour être prises en considération lors de la revue. Étant donné que près de 80 p. 100 des fonds disponibles seront normalement versés au cours de la période de revue initiale (c.-à-d. le 15 février et le 1er mai), les postulants sont encouragés de présenter leurs demandes pendant cette période si possible.

3 Comment présenter une demande?

Chaque demande de contribution doit comprendre les renseignements suivants:

- le nom et le poste du gestionnaire du projet et le coordonnateur de l'ONS
- la raison, le but et les objectifs du projet
- de quelle façon la présente demande cadre-t-elle dans dans les plans d'appui global et quadriennal d'appui de l'ONS dans le domaine des sciences du sport?

- un exposé de la façon dont les résultats seront communiqués à l'entraîneur national et aux autres entraîneurs dans le sport ainsi que de la façon dont ces derniers s'en serviront
- une ventilation du budget pour le projet

Il faut y ajouter d'autres renseignements propres à chaque section du programme:

a) Évaluation de l'athlète

- Curriculum vitae des principaux administrateurs de tests
- Description de la méthodologie qui sera utilisée, y compris:
  - description des athlètes évalués (niveau de performance, nombre, sexe, étendue d'âge)
  - genre de tests et explication de chacun
  - équipement disponible pour compléter les tests
  - comment l'information sera analysée et la rétroaction dirigée vers l'entraîneur et l'athlète
  - lieu des tests
  - horaire des tests et quel rapport y a-t-il entre l'horaire et l'emplacement des tests et les programmes d'entraînement et de compétition de l'athlète

b) Services de consultation dans le domaine des sciences du sport

- Curriculum vitae du scientifique du sport agissant comme conseiller
- Description des services de conseils offerts et du plan de la rétroaction dirigée vers l'entraîneur et l'athlète
- Description claire du moment et de l'endroit où les conseils seront donnés et à quelle fin

On peut se procurer des formulaires de demande de contribution auprès du (et devront être retournés au):

Gestionnaire
Programme des sciences et de la médecine du sport
Sport Canada
365-ouest, av. Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0X6

III MÉTHODES D'EXAMEN

1 Examen de Sport Canada

Un comité de Sport Canada, présidé par le gestionnaire du Programme des sciences et de la médecine du sport, examinera chaque demande, puis les évaluera en fonction des critères suivants:

- le projet contribuera à la préparation d'athlètes de haute performance
- la qualité du rapport de travail entre l'entraîneur et le scientifique du sport, y compris l'engagement de l'entraîneur à utiliser les résultats importants
- il se rattache au sport en général
- il respecte les lignes directrices du programme et les soucis des entraîneurs et des athlètes, tels qu'enoncés dans le Plan quadriennal ou Mieux que Jamais de l'ONS
- le coût vis-à-vis les fonds disponibles de Sport Canada

2 Décision finale

Le gestionnaire du Programme d'appui aux sciences du sport vient en aide aux organismes nationaux de sport dans l'élaboration de leurs plans dans le domaine des sciences du sport et en fournissant commentaires et conseils concernant les projets possibles qui lui sont présentés.

Le gestionnaire peut, compte tenu des commentaires du comité d'examen, recommander que le postulant apporte des modifications au projet proposé.

La décision concernant le financement des projets par Sport Canada sera finale et sera fondée sur les renseignements fournis par le comité d'examen.

IV LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS

1 Renseignements généraux

Les lignes directrices concernant les contributions en vertu du Programme d'appui aux sciences du sport sont, en grande partie, conformes aux lignes directrices du Programme de financement de base de Sport Canada pour 1990-1991.

Dans la plupart des cas, les frais de déplacement, de repas et d'hébergement n'entreront en ligne de compte que pour les scientifiques du sport. Généralement, ces mêmes coûts ne seront pas financés pour les athlètes ou pour les entraîneurs nationaux à plein temps ou le personnel professionnel de l'ONS.

2 Déplacements (Généralités)

Une contribution pourra être versée pour des déplacements de moins de 160 km aller/retour.

Le coût d'une assurance-annulation peut aussi être financé.

3 Transport aérien

Les contributions peuvent couvrir jusqu'à 100 p. 100 des frais réels d'un voyage aller-retour effectué par le moyen le plus économique.

Chaque fois que c'est possible, il faut opter pour des forfaits à tarif réduit.

Les majorations du tarif aérien ne sont pas couvertes automatiquement.

4 Train et autobus

Les contributions peuvent couvrir jusqu'à 100 p. 100 des coûts réels du voyage aller-retour, y compris les repas et l'hébergement et ce, jusqu'à concurrence des taux approuvés. La contribution totale ne doit en aucun cas dépasser ce qu'il en aurait coûté pour voyager par avion, en classe économique.

5 Voitures personnelles

Quand la permission a été accordée d'utiliser des voitures personnelles, une contribution de 22 cents le kilomètre pourra être versée en plus des frais de repas et d'hébergement, jusqu'à concurrence des taux approuvés pour les passagers autorisés. Comme il se doit, les organismes nationaux de sport veilleront à profiter au maximum des voitures particulières disponibles en y transportant le plus grand nombre de passagers possible.

Le coût total des déplacements routiers, des repas et de l'hébergement ne doit jamais dépasser celui d'un voyage aérien en classe économique.

Le remorquage de matériel peut être financé par une contribution de 28 cents/km, incluant le véhicule de remorquage et la remorque. Ce montant a été fixé pour les remorques à un ou deux essieux seulement. Les autres montants pourront varier selon les circonstances.

En cas de location de véhicules, le coût réel des déplacements d'une ville à une autre ne devra jamais dépasser celui que représente le kilométrage équivalent pour la voiture d'un particulier.

6 Transport routier

Au Canada, les contributions fédérales pour les déplacements ne couvrent ni le prix d'une course en taxi ni les pourboires. Cependant, si un endroit n'est pas desservi par les lignes aériennes, les frais de transport routier seront remboursés, mais ils viendront s'ajouter au coût du passage aérien. Exemple: Service de limousine entre l'aéroport LB Pearson de Toronto et Orillia, entre Oshawa et l'aéroport LB Pearson de Toronto.

À l'étranger, le coût réel du transport routier est remboursable à condition de produire les reçus nécessaires.

7 Repas et hébergement

Les frais de repas et d'hébergement peuvent être remboursés jusqu'aux plafonds décrits ci-dessous pour toutes les personnes autorisées qui assistent à une manifestation pour laquelle on a eu recours à la formule du 470 $ par participant, que ces personnes se soient toutes qualifiées ou non pour l'octroi de cette contribution en vertu de cette formule.

Au Canada, les contributions pourront atteindre 60 $ par jour par personne avec un maximum de 30 $ pour les repas. Des reçus sont nécessaires pour tous les hébergements dans des établissements commerciaux. Les personnes qui demeurent chez des amis pourront obtenir une contribution de 12 $ par jour par personne.

À l'étranger, les contributions pourront atteindre 75 $ par jour par personne avec un maximum de 35 $ par jour pour les repas. Des reçus sont nécessaires pour tous les hébergements dans des établissements commerciaux.

Les personnes ayant reçu de l'ONS un montant en espèces pour les frais de repas ou d'hébergement doivent présenter des reçus signés.

Lorsque l'ONS a payé des repas au nom de participants et que des reçus originaux individuels ne sont pas disponibles, il faut fournir une preuve des dépenses totales en indiquant les personnes pour lesquelles les frais ont été encourus.

8 Fournitures et services techniques

a) Coûts de l'évaluation

Des contributions peuvent être versées pour assumer le coût des évaluations des athlètes dans les domaines suivants: physiologie, biomécanique, psychologie du sport, apprentissage et développement moteurs et sociologie du sport. La fréquence de ces tests peut être limitée en raison des fonds disponibles et sera fondée sur le nombre d'athlètes brevetés dans le sport. Dans la mesure du possible, l'horaire des tests doit permettre suffisamment de communication avec l'athlète de

façon à assurer la continuité dans l'interaction de l'athlète/l'entraîneur/le scientifique du sport.

b) Service d'ordinateur

Il est possible d'obtenir les contributions pour l'utilisation des services d'ordinateur dans l'analyse des résultats des tests. Il faut cependant fournir les renseignements suivants: les installations qui seront utilisées, les taux horaires, le nombre d'heures machine exigé et le genre d'analyse des données à faire.

c) Équipement

En général, rien n'est prévu pour l'achat d'équipement (c.-à-d. les coûts d'immobilisation). Il sera possible d'obtenir des fonds pour les fournitures de laboratoires tels que des films, des éprouvettes, des bandes, etc.

d) Adjoints techniques

Les fonds peuvent être versés, sur un plan limité, pour le personnel de soutien technique (technicien de laboratoire, adjoint chargé de l'entretien de l'équipement, adjoint diplômé à la recherche). Le salaire pour les techniciens ne doit pas dépasser 15 $ par heure et le traitement payé aux adjoints à la recherche ne devra pas dépasser 10 $ par heure.

9 Fournitures et services administratifs

Il sera possible de verser une contribution représentant jusqu'à 10 p. 100 du montant total du projet pour les fournitures et les services administratifs. Des montants raisonnables sont autorisés pour les frais d'impression, le papier, l'affranchissement, les appels téléphoniques et l'aide de secrétariat liée au projet.

10 Politique de rémunération pour le personnel médical, paramédical et des sciences du sport

Sport Canada a dans le passé tenté d'indemniser au moyen «d'honoraires» le personnel médical, paramédical et des sciences du sport pour le temps et l'énergie que ces personnes consacraient au sport canadien de haute performance. Sport Canada et tous les organismes nationaux directeurs de sport qui ont recours aux services de ces personnes reconnaissent certainement que ces honoraires ne témoignent d'aucune façon de la valeur de ces services et ne devraient être considérés que comme un geste d'appréciation et une manière pour la communauté sportive de remercier d'une façon sincère les personnes qui ont fourni et continueront à fournir ces services.

Les budgets actuels jumelés avec un nombre de plus en plus grand d'activités dans ces secteurs nous empêchent d'envisager le versement d'autre chose de plus que des «honoraires» dans un avenir prévisible. Afin de tenter d'établir une certaine équité entre les divers sports et de communiquer notre position en ce qui touche le rémunération du personnel médical, paramédical et des sciences du sport pour l'année qui vient, on a élaboré une politique sur les honoraires afin de clarifier

pour les milieux sportifs la position de Sport Canada en ce qui regarde la rémunération de ces professionnels.

Sport Canada a donc adopté le concept de la personne «désignée» pour ce qui est de la rémunération du personnel médical, paramédical et des sciences du sport. L'utilisation du terme «désigné» dans les lignes qui suivent ne concerne que la relation entre la personne en question et l'ONS concerné. On encourage les organismes nationaux de sport à trouver des médecins et du personnel paramédical qui sont prêts à consacrer de leur énergie pour fournir des services aux athlètes brevetés de ce sport, et à transmettre le nom de ces personnes à Sport Canada en indiquant qu'il s'agit du personnel «désigné». Sport Canada n'approuvera des honoraires pour des médecins et du personnel paramédical «désigné» que dans les cas où les noms de ces personnes auront été fournis au préalable par l'ONS. Les honoraires pour le personnel médical et paramédical seulement seront tirés des fonds de l'Équipe nationale, et les ONS devraient demander l'attribution de ces fonds dans le cadre du bloc *Programme de l'équipe nationale* au cours de la période régulière de l'examen des contributions de base. Des honoraires seront versés de la manière suivante:

a) Personnel médical

- jusqu'à 2500 $ par année pour le médecin «désigné» du sport en question à raison d'une période de service pouvant compter jusqu'à 25 jours à 100 $ chacun, PLUS

- jusqu'à 1000 $ par année pour le recours à du personnel médical auxiliaire en se fondant sur les mêmes tarifs journaliers pour les honoraires.

b) Personnel paramédical

- jusqu'à 2500 $ par année pour le recours à du personnel paramédical désigné ou auxiliaire en se fondant sur une période de service pouvant compter jusqu'à 25 jours à un tarif journalier de 100 $ par jour.

Dans certains cas (pour les équipes masculines ou féminines, particulièrement pour les équipes nombreuses, pour les services de soutien en matière de sciences du sport fournis dans les centres de haute performance, etc.), les ONS peuvent négocier avec Sport Canada afin de recevoir une second 'bloc' d'argent pour l'un de ces types de services ou les deux.

c) Personnel des sciences du sport

- des honoraires seront versés pour chacun des projets. Sport Canada a déterminé que les quatre catégories suivantes de services offerts par le personnel des sciences du sport sont importantes et vue que ces catégories englobent la majorité des activités auxquelles les chercheurs des milieux du sport pourraient participer, que des honoraires seront versés dans chacune d'entre elles (jusqu'à un certain maximum) en se fondant sur un tarif de 100 $ par jour. Voici ces catégories:

- examen et évaluation complets d'un athlète (sur les plans physiologique, biomécanique ou psychologique) ... jusqu'à un maximum de 300 $

- réactions et consultations concernant les résultats des tests ... jusqu'à un maximum de 300 $

- consultations permanentes lorsque le chercheur du milieu du sport et l'athlète doivent maintenir des liens (comme en psychologie) ... jusqu'à un maximum
  de 800 $

- présentation officielle aux entraîneurs et aux participants aux rencontres de planification technique du sport... jusqu'à un maximum de 800 $

11 Responsabilité financière

Tous les projets financés dans le cadre du programme sont assujettis aux conditions de responsabilité financière de CPSA exposées dans le guide du Programme de financement de base de Sport Canada pour 1990-1991.

12 Mention du gouvernement fédéral

Toutes les activités et publications financées par Sport Canada doivent comporter une mention appropriée de leur source financière. Les exigences précises en cette matière seront établies en collaboration avec le personnel de Promotion et Communications ou de Sport Canada (CPSA).

13 Présentation des rapports

Un rapport écrit définitif doit être présenté à Sport Canada et au Centre de documentation pour le sport (CDS) dans les 30 jours qui suivent la date d'achèvement du projet (c.-à-d. la date spécifiée pour chaque projet dans la lettre d'approbation.) Ce rapport doit comprendre les renseignements suivants:

- l'objectif du projet

- le plan et la méthodologie utilisés

- un résumé de l'interprétation des résultats de tous les tests fournie aux entraîneurs ou aux athlètes par le chercheur dans le domaine du sport, et un résumé des répercussions que ces résultats ont eues sur le plan du rendement

- une déclaration écrite de l'entraîneur national et du président du comité des sciences du sport de l'ONS (s'il y en a un) concernant la valeur que revêt selon eux le projet en question

Les rapports doivent être présentés sur le formulaire pour le rapport définitif sur le projet qui est fourni par Sport Canada avec la lettre préliminaire *d'annonce de la décision* et être soumis au gestionnaire du *Programme des sciences et de la médecine du sport* de Sport Canada. Il est aussi recommandé d'inclure un résumé du rapport définitif dans la publication technique de l'organisme national de sport et que cette dernière soit distribuée aux entraîneurs de ce sport.

Il faut que les organismes nationaux de sport sachent que les contributions dans le cadre du Programme d'appui aux sciences du sport ne seront versées dans les années subséquentes qu'après la présentation à Sport Canada des rapports de tout projet financé par ce même Programme au cours de l'année précédente.

14 Utilisation de tests normalisés

Comme les évaluations des athlètes consistent souvent à faire des tests et à les refaire plus tard et qu'elles sont décentralisées dans de nombreux sports, il est important de normaliser et de pouvoir reproduire les méthodes de tests indépendamment des installations de laboratoire ou des enquêteurs visés. L'Association canadienne des sciences du sport (ACSS) a conçu un manuel de tests normalisés pour évaluer les athlètes dans le domaine de la physiologie de l'exercice.

En 1990-1991, le financement des projets d'évaluation physiologique des athlètes dans le cadre du Programme d'appui aux sciences du sport ne sera offert qu'aux laboratoires qui ont été accrédités par l'ACSS pour *l'évaluation des athlètes d'élite*. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le Gestionnaire du Programme des sciences et de la médecine du sport de Sport Canada ou encore avec l'ACSS.

Tous les organismes nationaux de sport pourront se procurer un document concernant *l'évaluation physiologique de l'athlète d'élite* en s'adressant à :

ACSS
1600 promenade James Naismith
Gloucester (Ontario)
KiB 5N4

Sport Canada recommande de le consulter, au besoin, avant de concevoir des protocoles d'évaluation des athlètes pour des sports particuliers.

V CONCLUSION

Grâce aux composantes du programme que sont l'évaluation des athlètes et les conseils dans le domaine des sciences du sport, Sport Canada finance et encourage l'expansion du domaine des sciences du sport comme partie intégrante du système de formation des athlètes canadiens de haute performance. Pour de plus amples renseignements, il suffit de s'adresser au:

Gestionnaire
Programme des sciences et de la médecine du sport
Sport Canada
365-ouest, av. Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0X6